



## Litige achat maison

-----  
Par Apophis337

Bonjour

J'ai signé un sous sein à deux le 28 février, nous nous sommes séparée avec mon amie depuis. J'ai demandé à la banque de reprendre le dossier en mon nom unique pour le moment j'ai un accord oral du courtier sur une acceptation, sauf que la banque souhaite un avenant au sous sein, pur faire cette étude sur papier. Le directeur de l'agence immobilière lui ne veut pas faire cet avenant et ce range derrière la clause de substitution et le mail de mon ex compagne en date du 22 mai, sur son désengagement. Le dossier est donc bloqué.

De plus le directeur me demande de me retirer et de lui donner mandat pour trouver un autre acheteur. Quels sont mes droits de retraits, on m'as parlé d'une loi rallongeant de 1 mois et 10 jours le délais de rétractation, suite au confinement; puis-je attaquer cette agence, au vue de sa méthode qui n'est ni dans l'intérêt du vendeur, ni dans l'intérêt de l'acheteur, et qui souhaite juste avoir des indemnités, c'est du moins ce que je soupçonne dans les entre ligne.